

L'Écho Chapellois



L'ensemble du Conseil Municipal
et du personnel municipal
souhaite à tous
les Chapelloises et Chapellois
une très belle et heureuse année .

Edito

Chapelloises et Chapellois,

Quand vous lirez ces quelques lignes, nous serons entrés dans une nouvelle année 2021. Malheureusement, la municipalité n'a pas eu le plaisir cette année, de vous inviter pour nous rencontrer, pour partager et échanger nos vœux comme à l'accoutumée, vu le contexte de la crise sanitaire de la Covid.

Il est de tradition que le 1^{er} Adjoint présente ses vœux au Maire au nom du Conseil Municipal et du personnel municipal. Donc, je souhaite à Roger MORAZIN, Maire, de la Commune de LA CHAPELLE-BOUËXIC, ainsi qu'à son épouse Gisèle une belle et heureuse année 2021.

A toutes et à tous, Chapelloises et Chapellois, les anciens, les jeunes, je vous souhaite une bonne année 2021. Qu'elle vous apporte santé, bonheur, réussite dans vos projets à vous et à vos proches. Merci en particulier aux élus du dernier mandat.

Je pense « très fort » à nos seniors, personnes handicapées, personnes seules qui n'ont pas pu se retrouver au repas du CCAS 2020, moment convivial. C'est avec regret que nous avons dû l'annuler en raison du contexte sanitaire. Cette décision a été prise en concertation, avec les membres de la commission CCAS.

J'en profite pour remercier Mme Ghislaine LARCHER, conseillère déléguée CCAS ainsi que la commission CCAS pour avoir rendu visite aux Chapellois de 80 ans et plus afin de partager un moment agréable et offrir quelques friandises.

Le CCAS de notre Commune prend régulièrement des nouvelles de nos aînés par un simple appel téléphonique, depuis le 1^{er} confinement et pendant la canicule de l'été. Ces appels se poursuivront tant que l'épidémie COVID perdurera.

(Suite de l'édito au dos).

Numéro 123
Janvier 2020

SOMMAIRE

- Edito P 1 à 2
- Soutenons nos entreprises P 3
- Vie Municipale P 4 à 10
- Tribune d'expression P 11
- Jeunesse et Citoyenneté P 12
- Vie scolaire P 13 à 14
- Vie Economique Culturelle P 15 à 16
- Associations P 17
- Vie Intercommunale P 18
- Les Comptes-rendus P 19 à 27
- Mémento Vie Pratique P 28



TELETHON encore quelques jours !!!

Le TELETHON se poursuit jusqu'au 15 janvier. Dans les commerces chapellois nous avons déposé les boîtes de dons : l'une pour recevoir vos piles usagées, l'autre pour les dons d'argent. Il vous reste quelques jours pour faire un geste : à la mairie, à l'agence postale, Boulangerie Brodin, Boucherie Epicerie du Plat d'or, Salon de Coiffure Imagin'Hair, Bar Tabac Chez Lili.

E dito (suite)

La municipalité a fait son possible pour maintenir quelques animations, au niveau de Bouëxic Accueil, au bénéfice des seniors de notre Commune et Communes voisines.

Atelier mémoire : Gilbert FONTAINE,

Réveil musculaire : Laëtitia COUASNON.

Informatique : Linda LE LAY.

Merci aux animateurs, merci à Fabien VOISIN pour sa gentillesse et son bon contact relationnel auprès des seniors.

Le logement du CCAS est loué depuis le 1^{er} juillet 2020 au Rez de chaussée par un cabinet infirmier. Au 2^{ème} étage par la SARL Roubenne - BF12 (Solutions informatiques et impressions).

Mr le Maire, les Adjoints, le Conseil Municipal et moi-même, Adjointe aux Affaires Scolaires présentent leurs meilleurs vœux pour 2021 à Mme la Directrice Sylvie HOURMAND, aux enseignants, personnel de l'école et à Madame Valérie MARCHAND qui confectionne d'excellents repas pour nos enfants et assure deux services à la cantine.

L'école a accueilli 190 élèves le jour de la rentrée, répartis sur 8 classes. La rentrée s'est déroulée sous le protocole sanitaire strict mis en place conjointement par la Directrice et Monsieur le Maire. Merci aux parents d'élèves représentants le Conseil d'Ecole ainsi que les représentants de la Commission Caisse des Ecoles, sans oublier l'Amicale Laïque à qui nous apportons un soutien, dans divers projets artistiques et culturels (par exemple aide de la Mairie pour le Festival Littéralouest par l'achat de livres).

Régulièrement, nous révisons et améliorons le règlement intérieur du cimetière pour les concessions perpétuelles. Merci aux employés communaux pour l'entretien du cimetière, son fleurissement et la pose de la rampe d'accessibilité. Merci à Anita pour le suivi des concessions.

J'adresse également tous mes vœux aux différentes associations, commerçants, artisans, agriculteurs qui rendent notre commune dynamique ; notamment lors de la dizaine commerciale pendant les fêtes, une façon de promouvoir l'achat local. Cette opération a été financée par la Commune. Merci à Jean-Yves BOUET, conseiller délégué à l'animation qui en a assuré la coordination.

Je souhaite également la bienvenue aux nouveaux habitants de notre Commune.

Une pensée toute particulière pour celles et ceux qui souffrent en raison de deuils, maladies... Je leur souhaite pour cette nouvelle année 2021 beaucoup de réconforts.

J'en profite également pour souhaiter une bonne année aux Vigeoyeux et Vigeoyeuses, nos amis de Corrèze.

Très belle et heureuse année 2021

La 1^{ère} Adjointe Mme LEBRET Louissette.

Madame LEBRET, 1^{ère} adjointe, ayant pris sa plume pour écrire l'édito (ce qui sera le cas des autres adjoints sur les prochains échos), je souhaitais cependant de ma propre voix, dire à chacune et chacun d'entre vous, que seul l'intérêt de notre Commune et de ses habitants, guide ma motivation. J'espère pour nous tous une année 2021 qui redonne espoir, après une année 2020 particulièrement éprouvante.

Meilleurs vœux amicaux et solidaires

Le Maire, Roger MORAZIN.

Soutenons nos commerçants et artisans

Soutenons le commerce et l'artisanat de proximité qui font l'âme de notre Commune, en leur réservant vos achats.
(entreprises ayant accepté notre proposition d'encart gratuit).

<p><u>LECROSNIER François</u></p> <p>6 Rue des Vaults</p> <p>Pose de revêtements sols et murs. Pose de parquets flottants. Peintures décoratives.</p> <p>☎ 02.99.42.14.45</p>	<p><u>LEFEUVRE Christophe</u></p> <p>Constructions ossatures bois Menuiserie Extérieures. Terrasse Bois ou Carrelage. Petits terrassements. Clôtures.</p> <p>☎ 06.63.14.45.18 lcm35@wanadoo.fr</p>	<p><u>C.R.O.C BOIS .</u></p> <p>Erwann THOMASSAINT Charpente, ossature bois, Terrasses bois . 16 A Bel Air</p> <p>☎ 06.13.90.73.57</p> <p>contact@crocbois.fr</p>
<p><u>BARBOTIN PAYSAGES</u></p> <p>Création et entretien de Jardins 1 impasse du Plat d'or</p> <p>☎ 06.62.41.05.61</p> <p>barbotinpaysage@gmail.com</p>	<p><u>ATELIER D'AGENCEMENT</u></p> <p>Mr BOHUON Mikaël Atelier d'agencement magasins, cuisines, salles de bains. Z.A du Plat d'Or</p> <p>☎ 02.99.92.00.80</p> <p>www.atelier-agencement-magasin.fr</p>	<p><u>FRANGEUL Hervé</u></p> <p>Cloisons sèches plâtrerie isolation ravalement façade</p> <p>Z.A du Plat d'Or ☎ 02 99 92.04.36</p>
<p><u>RENOV ET DECOR</u></p> <p>David et Fanny Gaignard</p> <p>35330 La Chapelle Bouexic ☎ 06.86.65.20.22</p> <p>Aménagement et Décoration d'Intérieur: Isolation, Plaques de plâtre, Peinture, Sols</p>	<p><u>VMCS Rénovation</u></p> <p>Maçonnerie, carrelage Isolation, Neuf et Rénovation</p> <p>Domaine des Lices .</p> <p>☎ 06.34.40.14.080 renovationvmcs@gmail.com</p>	<p><u>Voyages Bourrée</u></p> <p>37 Rue du Plat d'Or -</p> <p>Spécialiste du voyage en groupes pour l'organisation de vos déplacements journées et séjours.</p> <p>☎ 02 99 34.52.93</p>

Espace publicitaire offert par la municipalité.

Si vous êtes artisan et non répertorié sur le site de la Mairie
www.lachapellebouexic.fr merci d'envoyer un mail à Linda LE LAY
communication@lachapellebouexic.fr

L'ACTION HUMANITAIRE DE BOUËXIC ANIMATION SE POURSUIT



Cette année encore, une partie du terrain de Bel Air a permis de produire du sarrasin destiné à la filière « farines » des Greniers Bio d'Armorique.

Sur l'autre partie, une coupe de foin a été réalisée par la Ferme d'Ana'Soiz.

Le bénéfice de ces productions va permettre d'aider Hamidou et ses voisins paysans Maliens.

En effet, la chambre froide solaire fonctionne et des contacts avec Prommata devraient permettre d'équiper ces paysans d'outils et porteurs, en traction animale pour remplacer la Saba (bêche qui retourne la terre en Afrique).

Les sommes versées transitent par l'intermédiaire d'Agro Sans Frontière Bretagne dont le

Président Bernard JOUAN (ancien directeur de recherche à l'INRA du Rheu) œuvre pour aider les pays du Sahel, depuis plus de 40 ans.

Les agriculteurs de La Chapelle participent à ces actions. Si certains(es) Chapellois(es) ont envie de s'intéresser et de s'investir ; Ils seront les bienvenus. Vous pouvez contacter Jean-Paul HIGNET - Référent actions humanitaires au 06.83.66.18.45 ou Roger MORAZIN au 06.76.41.92.41

Ces actions doivent aussi nous aider à donner du sens, à notre existence sur cette terre nourricière.

Recensement militaire

Les jeunes âgés de 17 ans , qui en raison du Covid 19, n'ont pas pu faire leur journée citoyenne doivent contacter le Centre du Service National.

- Par téléphone au 09.70.84.51.51
- par mail csn-rennes.sec.fct@intradef.gouv.fr
- ou consulter la plateforme majdc.fr



Tous les jeunes **nés entre JANVIER et MARS 2005** doivent se faire recenser **avant le 31/03/2021**. Ils doivent se présenter à la Mairie durant cette période, munis du livret de famille.

Contact : ☎ **02.99.92.01.15** Plus d'infos sur www.defense.gouv.fr/jdc/parcours-citoyennete/jdc

Petites informations ... La Chapelle au quotidien

• **Randonnées pédestres :**

En collaboration avec la Mairie de Baulon, nous avons obtenu la possibilité de passage à pied ou à vélo sur la digue de Belouze au Nord de la Commune. Avec les services du Département, nous allons travailler pour créer une boucle de randonnée, dans cet espace naturel classé NATURA 2000, avec un départ de la Commune de LA CHAPELLE-BOUËXIC.

• **Amélioration du réseau routier :**

En collaboration avec les services du Département, la Commune a pu obtenir les travaux de la sortie de la route communale VC 113, à La Gommerais, sur la route départementale D 69. Cela sécurisera grandement la sortie des habitants du village et aussi les clients de l'entreprise « Saveurs et Couleurs ».

• **Maison du CCAS, 5 rue de la Mairie :**

Après la liquidation judiciaire de l'entreprise qui occupait ce bâtiment en 2018 et 2019 et quelques travaux, le cabinet infirmier et l'entreprise BFI2 y sont maintenant installés moyennant un loyer global de 700 €. Rappelons que ces loyers servent à financer les actions du CCAS et assurer l'entretien du bâtiment. C'est un choix municipal et du CCAS sachant que nous disposons dans la Commune de logements sociaux, en nombre suffisant.

• **Des présences importantes :**

Nous sommes présents dans des instances importantes même si c'est la Communauté de Communes qui porte ses politiques : au niveau du Smictom qui assure la gestion des Ordures Ménagères, au niveau du Grand Bassin de l'Oust qui recherche à améliorer la qualité de l'eau de nos ruisseaux et rivières (Le Combs et d'autres ruisseaux connexes vont vers l'Aff près de l'Oust).

• **Recrutement du personnel :**

Le nombre d'habitants augmentant, la Commune est amenée à regarder la situation de ses effectifs, à la Mairie, et notamment à l'accueil et secrétariat. Il a été décidé de rechercher un demi-poste en CDD, pour 2021. Ce projet de recrutement se fera avec St-Malo-de-Phily qui recherchait également un mi-temps. Par ailleurs, en raison d'un congé de longue durée aux services techniques, nous avons lancé le recrutement d'un employé afin d'assurer correctement l'entretien des espaces communaux et des bâtiments.

• **Bacs papiers, bacs à verre et dépôt de vêtements :** Pour ne pas gêner de futurs habitants d'une zone à urbaniser, nous envisageons le déplacement des bacs, à la sortie du bourg, sur un délaissé, Route de Rennes.

• **Aide financière :** Lors du dernier Conseil Municipal, sur proposition du Maire et des Adjointes, et au vu de la réouverture de certains commerces, il a été décidé de financer totalement une aide financière à nos commerces. Le cadre choisi est une dizaine commerciale pour bien marquer notre attachement et engagement auprès des commerces Chapellois. Ces commerces permettent de consommer local sans devoir faire de nombreux kilomètres hors de la Commune. L'aide de la Commune, avec en plus diverses mesures de Communication, atteindra environ 2 500 €.

• **Résidence Bel Air de Val d'Anast :**

Chaque année, en fonction du nombre de résidents, la Commune apporte une aide de 40 € par résident, de La Chapelle-Bouëxic versée à l'association des « Amis de Bel Air » qui assure l'animation de la Résidence.

• **Urbanisation de la Commune :**

Comme chacun peut le constater, de nouvelles maisons se construisent petit à petit dans nos lotissements ou des espaces disponibles dans le bourg. Cependant, il est temps de permettre la construction de nouveaux espaces dans notre Plan Local d'Urbanisme, 3 grandes zones y sont prévues. Nous engageons actuellement des discussions pour que les propriétaires de ces zones engagent des démarches afin qu'elles soient accessibles à la construction. Tout cela dans le respect de notre contrat d'objectif, vers une population chapelloise à 1750 habitants, environ.

(Suite au dos de cette page)

- **Locaux ancienne boulangerie :**

Nous avons rénové le pignon de l'Ancienne Boulangerie, partie que nous ne pouvions abattre pour des raisons de structure. Il reste 2 pièces disponibles dont nous recherchons actuellement une utilisation possible. Une annonce a été affichée sur ce bâtiment.

- **Mesure de préemption Bois Zone de la Guée – Précisions :**

Vous avez pu lire dans le dernier Echo Chapellois, l'engagement d'une préemption de cette zone de 45ha. Cela signifie que, lorsque cette mesure sera effective, s'il y avait vente de la part des propriétaires, il y aurait une information à la Commune et une possibilité d'achat. Cette démarche s'inscrit dans une réflexion qui permettrait aux Chapellois de bénéficier de cette zone de loisirs. Bien évidemment, des contacts et rencontres ont été conduits avec les propriétaires actuels.

- **Aménagement sous la salle des fêtes :**

Le Conseil Municipal a engagé une réflexion pour aménager le sous-sol. Des entreprises ont été réunies et ont pu fournir des devis pour des travaux qui permettraient de créer une salle multiactivités de 60 m2 des box pour les associations qui ont du matériel à ranger, des toilettes accessibles aux handicapées comme la Loi nous y oblige. A suivre.

- **Aménagement de la Rue du Plat d'Or :**

Le samedi 19 Décembre, les membres du Conseil Municipal et les riverains étaient invités à débattre autour de cet axe important de notre commune (+ de 4 000 véhicules /Jour). Plusieurs points sont recherchés :

- Ralentir (50 Km/h) les véhicules traversant le bourg.

- Améliorer le confort sonore des habitations riveraines, l'accès et la sortie de cette voie pour les rues adjacentes.

-Sécuriser les déplacements piétons et cyclables le long de cette voie.

Les diverses réflexions seront transmises à notre cabinet d'architecte qui réalisera un plan avant travaux, à nouveau présenté aux riverains. Le coût global de cette réalisation est d'ores et déjà estimé autour de 800 000 €. Il est évident que des subventions seront recherchées.

- **Préparation du budget 2021.**

Lors du Conseil Municipal du 11 janvier 2021, chaque président de Commission sera invité à réunir sa ou ses commissions, pour lister et chiffrer les travaux, achats... qui sont envisagés sur cette année 2021 et les années suivantes.

- **Eclairage terrain de foot :**

Afin d'accompagner l'évolution du club et les pratiques en Championnat (Matches possibles le vendredi ou le samedi soir), le terrain va être équipé en éclairage permettant d'accueillir des matchs officiels. Travaux prévus en Juin 2021.

- **Mise en service des antennes Orange et Free :**

Trois nouvelles antennes ont été installées dernièrement (Le Brulay - Orange), Le Bouëxic (Orange), Les Vaults (Free). Ces 3 antennes ont fait l'objet de déclaration respectant les règles d'urbanisme. Cependant, elles ne sont pas encore en service ; le raccordement électrique n'étant pas encore effectif. Nous n'avons pas encore de dates. Avec ces nouvelles antennes, le territoire de la Commune sera couvert et de nouvelles ne sont pas prévues.

- **Visite de villages :**

Ces visites étaient prévues pour aller à la rencontre des habitants et entendre les éventuels besoins d'amélioration. En raison de la COVID, ces visites sont pour le moment suspendues. Mais vous le savez tous, toute demande est possible en Mairie, sur le site internet ou avec rendez-vous sur place.

Semaine Commerciale



Mardi 22 décembre, à la salle polyvalente, s'est déroulé le tirage de la semaine commerciale de Noël, animation qui s'est déroulée du 12 au 20 décembre pour soutenir le commerce local.

Pour tenter de gagner l'un des 9 bons d'achats d'un total de 1 500 € offerts par la municipalité, ou l'un des lots offerts par les commerçants, il suffisait de faire un achat dans l'un des commerces participant de la commune.

Les bons d'achats sont à retirer à la mairie et les différents lots dans les commerces.

Il est important de garder vos tickets, en cas de non retrait d'un lot, un second tirage sera effectué.

Tombola de la semaine commerciale de Noël		
Commerçant	Lots	Ticket N°
Bons d'achats de 500 €		N° 3051
Bar-Tabac « Chez Lili »	Bon d'achat de 120 €	N° 6568
	1 coffret Bière	N° 6638
	1 Bouteille de vin	N° 6389
Salon de coiffure « Imagin Hair »	Bon d'achat de 120 €	N° 3871
	1 coffret beauté	N° 3571
Boulangerie Brodin	Bon d'achat de 120 €	N° 538
	1 panier garni	N° 3192
Boucherie-charcuterie Boivin	Bon d'achat de 120 €	N° 5912
	1 Planche à découper	N° 5230
	1 boîte à saucisson	N° 5483
	1 boîte à saucisson	N° 5661
	1 boîte à saucisson	N° 5089
	1 boîte à saucisson	N° 5472
Garage du Canut	1 longue de Porc	N° 5112
	Bon d'achat de 120 €	N° 4442
Saveurs et couleurs (La gommerais)	Bon pour 1 vidange	N° 4450
	Bon d'achat de 120 €	N° 6095
	1 panier garni	N° 6083
Crêperie Le Guen	1 coffret pétillant	N° 6093
	Bon d'achat de 120 €	N° 4707
	1 panier gourmandise	N° 4727
Paysans Boulangers (La Boutinais).	1 panier gourmandise	N° 4728
	Bon d'achat de 120 €	N° 4302
	1 lot de chips sarrasin	N° 4337
	1 lot de chips sarrasin	N° 4350
	1 lot de chips sarrasin	N° 4343

Aménagement de la Rue du Plat d'Or



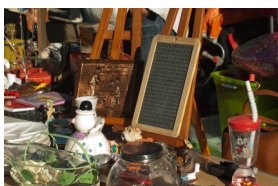
Les élus à la rencontre des riverains de la rue du Plat d'Or. Samedi 19 décembre, les élus sont allés à la rencontre des riverains de la rue du Plat d'Or.

« Le but de cette rencontre était d'associer les riverains au futur aménagement de cet axe départemental qui voit passer plus de 4 000 véhicules par jour et recueillir leur avis. » a indiqué le Maire. La quinzaine de riverains présents, sont principalement revenus sur la vitesse et leur volonté de faire ralentir les véhicules. Mais égale-

ment sur la sécurité des accotements, leurs aménagements pour la sécurité des piétons et l'apport d'une touche qualitative, à cette rue.

Le Maire a conclu la réunion en indiquant que toutes les doléances allaient être transmises à l'architecte, afin qu'il puisse préparer une première estimation pour la fin janvier. Les premiers plans pourront être présentés courant du printemps pour un démarrage des travaux fin 2022, début 2023.

Assemblée Générale du Comité des Fêtes



L'assemblée générale du Comité des Fêtes se tiendra le **le Vendredi 15 Janvier, à 18h30**, à la salle des fêtes.

Ordre du jour : Renouvellement du bureau. Cette assemblée sera suivie d'un moment de convivialité. En espérant vous y retrouvez nombreux et en pleine forme. Pour respecter les gestes barrières (masque obligatoire et gel à disposition).

Selon le contexte sanitaire si cette assemblée devait être annulée, une annonce serait publiée sur Panneau Pocket et le site internet.

Sapeurs Pompiers



L'année 2020 a été particulièrement éprouvante pour nous tous à bien des égards et c'est dans ce contexte difficile que les Sapeurs-Pompiers de Val d'Anast distribuent leur calendrier 2021.

Ne connaissant pas la durée possible pour la distribution et voulant faire don de notre calendrier à tous nos citoyens, nous avons décidé de déposer les calendriers dans les boîtes aux lettres en cas d'absence.

Si vous trouvez le calendrier des pompiers dans votre boîte aux lettres, cela voudra dire qu'ils sont passés pendant votre absence. Si vous le souhaitez, vous pouvez leur faire un don :

- Des urnes à dons sont disponibles dans 2 commerces chapellois : La Boucherie-Epicerie du Plat d'Or et la Boulangerie BRODIN.
- Une cagnotte en ligne sur www.helloasso.com puis taper dans la barre de recherche « Pompier de Val d'Anast ».

Les Sapeurs-Pompiers de Val d'Anast vous remercient de votre compréhension et vous souhaitent une bonne année 2021. Prenez soin de vous.

L'amicale des Sapeurs Pompiers.

Bouëxic Accueil



BOUËXIC
ACCUEIL

Bouëxic Accueil rassemble les actions organisées au bénéfice des seniors de la Commune et des communes voisines.

Au vu de la situation en cours, les activités ont dû être mises en suspens, elles redémarreront dès que possible suivant les différentes annonces gouvernementales.

- **Atelier mémoire** : 1 fois par mois. Vendredi de 14h30 à 17h30 à la salle polyvalente. Les dates provisoires sont le 15 janvier, le 19 février et le 12 mars selon autorisation.
- **Réveil musculaire** : Le mardi matin de 10h à 11h15 à la salle polyvalente, les séances sont maintenues selon le planning établi.
- **On mange ensemble** : nous programmerons une date dès que ce sera de nouveau possible.
- **Informatique** : Premier pas pour l'utilisation d'une tablette numérique ou d'un ordinateur. Le lundi de 10h à 11h00 à la bibliothèque (groupe de 3 personnes). Inscriptions ouvertes - Gratuit.
- **On sort ensemble**. A ce jour, l'activité ne peut pas redémarrer avec les contraintes liées à la Covid 19.

Ces activités sont ouvertes à tous. Renseignements et inscriptions auprès de Fabien VOISIN au 06.89.49.43.45 ou par mail : animationlachapellebouexic@gmail.fr

Aménagement de la Place de la Vigne et des abords de l'Eglise.



Le Samedi 26 septembre dernier, une première réunion publique a été organisée pour réfléchir au projet d'aménagement de la Vigne et des abords de l'Eglise. Depuis, et suite à la crise sanitaire, nous n'avons pas pu nous rencontrer à nouveau pour continuer ce projet.

La Commission « Aménagement et développement durable – Espaces Verts » vous propose donc une 2^{nde} réunion publique **le Samedi 16 janvier à 10h**. Cette réunion aura lieu à la salle des fêtes* et aura pour but de retranscrire sur un

plan les différentes idées retenues.

Les personnes qui souhaiteraient rejoindre le groupe de travail sont invitées à s'inscrire à la Mairie au 02.99.92.01.15, par mail à accueil@lachapellebouexic.fr ou directement à l'accueil de la mairie le matin de 8 h 45 à 12h15. Lors de cette réunion, toutes les mesures sanitaires seront respectées (distanciation sociale, port du masque obligatoire et gel hydroalcoolique mis à disposition).

S'agissant du paiement de vos factures locales

(eau, ordures ménagères, cantine,
crèche, garderie, ...),

votre nouvel interlocuteur sera :

**le Service de Gestion Comptable (SGC)
de Guichen**



Centre des Finances publiques
Place Georges Le Cornec - BP 98025
35580 GUICHEN

Accueil : lundi, mardi, jeudi et vendredi
de 8h30 à 12h30



Renseignements et prise de RDV :
02 99 57 01 18

S'agissant du paiement de vos impôts

(impôt sur le revenu, taxe d'habitation,
taxes foncières),

votre nouvel interlocuteur sera :

**le Service des impôts des particuliers (SIP)
de Redon**



Centre des Finances publiques
1, rue des Ecoles - CS 80261
35603 REDON CEDEX

Du lundi au vendredi de 8h45 à 12h00 sans RDV
Sur RDV le lundi de 13h30 à 16h15



Renseignements et prise de RDV
dans votre espace personnalisé sur impots.gouv.fr,
en appelant le **0 809 401 401** ou 02 99 71 11 23

Vos
solutions
pour payer



en espèces chez un buraliste
partenaire agréé
(en espèces dans la limite de 300 €
ou par carte bancaire)

À Pipriac
Le Whitland, 1 place de la mairie
A Val d'Anast
Au Cheval d'Anast, 1 rue de Guer
Bar du Centre, 2 place la Poste

en ligne sur impots.gouv.fr
ou depuis votre smartphone

Démarchage téléphonique ou à domicile : Attention aux entreprises in-délicates.



Espace Rénov' Habitat

Pays des Vallons
de la Vilaine

Vous êtes démarché, par téléphone ou à votre domicile, pour des travaux de rénovation énergétique ou un diagnostic gratuit ? Sachez que le démarchage téléphonique est désormais interdit pour les travaux de rénovation.

Être attentif au mode opératoire : La vigilance est de mise vis-à-vis des entreprises qui opèrent sous forme de démarchage à domicile ou téléphonique. Se disant parfois recommandées par l'ANAH, Action Logement, la Région, l'ADEME, EDF ou les collectivités locales, ces sociétés peuvent vanter des retours sur investissement alléchants, voir des installations autofinancées. **Quelques bons réflexes**

- **N'acceptez pas de rendez-vous et ne transmettez pas d'informations personnelles ;**
- **Prenez le temps de la réflexion et ne cédez pas** à la pression commerciale : **ne rien signer, ni payer le jour même.**
- Faites jouer votre **droit de rétractation** (14 jours légaux après signature d'un devis).
- **Exigez un devis précis mentionnant les coûts de prestations** avec les références obligatoires et les coûts du crédit à la consommation.
- **Privilégiez** si possible des entreprises proches de chez vous.
- **Faites marcher la concurrence** et réalisez plusieurs devis.
- **Inscrivez-vous sur bloctel.gouv.fr** pour limiter le démarchage téléphonique.

Pour plus d'informations, contactez : Un conseiller **FAIRE** : Espace Rénov' Habitat – 02 99 57 02 20 – www.espacerenovhabitat-paysdesvallonsdevilaine.fr

Les associations de consommateurs de votre département comme **UFC que choisir** et la **maison de la consommation**. Signalez une entreprise en remplissant un formulaire de réclamation sur le site FAIRE.fr
Signalez une entreprise à la **DDCSPP** (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations) : 02 99 29 76 00

Ensemble, poursuivons notre dynamique !

En ces périodes de solidarités et d'amitiés, les conseillers municipaux « Ensemble, poursuivons notre dynamique ! » n'ont pas souhaité polémiquer dans ce cadre « Majorité, Minorité ».

Meilleurs vœux à tous les habitants, sans exclusive.

Soyez tous assurés de notre engagement pour améliorer, jour après jour, votre quotidien.

Les élus de la liste « Ensemble, poursuivons notre dynamique » : Roger MORAZIN, Louisette LEBRET, Michel CHAUDAGNE, Marie-Claire RUAULT-DUBORD, Franck SOULAINÉ, Emilie BERNARDIN-CORBES, Jean-Yves BOUET, Ghislaine LARCHER, David TESSIER, Florence DAX, Fabrice GUEHO, Morgane TROUFFLARD.

La Chapelle Autrement !

Chères chapeilloises et chers chapeillois,

Dans notre tribune précédente, nous entendions avoir une part active au conseil municipal et dans les différentes commissions afin de participer au développement de La Chapelle Bouëxic. Hors à ce jour, 10 décembre 2020, les commissions Affaires Scolaires et Gestion du personnel ne se sont toujours pas réunies ! Le rôle des commissions est justement de pouvoir travailler ensemble en amont afin d'apporter au conseil municipal des propositions et/ou des solutions. Les décisions ne sont-elles finalement prises qu'en comité restreint au 1er étage de la mairie ? Nous ne sommes que 3 élus sur 15 mais représentons 40 % des votants !

Et que dire de l'antenne Free, objet de tant de mécontentement fin 2019, qui est apparue sans crier gare le 2 décembre 2020 au beau milieu des lagunes (eco système à préserver), sans aucune concertation avec les riverains ni intégration paysagère afin de limiter l'impact visuel, pourtant des solutions existent, les arbres antennes (voir à Carnac ou St Pierre de Quiberon). Nous proposons au conseil un avenant au PLU imposant ce type d'antenne pour toute nouvelle installation.

En 2020 notre mode de vie et celui de nos enfants ont été bouleversés par le contexte sanitaire. Mais tout en nous protégeant, nous avons continué de faire vivre nos commerces locaux et avons fait preuve d'une formidable entraide entre nous tous !

Aussi pourvu que l'année 2021 soit belle et heureuse pour chacun d'entre vous, c'est le souhait de toute l'équipe La Chapelle Autrement !

Formation BAFA à LA CHAPELLE BOUEXIC pendant les vacances de Février.

Les BAFA sont des diplômes qui permettent d'encadrer à titre non professionnel, de façon occasionnelle, des enfants et des adolescents en accueils collectifs de mineurs.

Le BAFA, c'est quoi ?

Il te permet, dès l'âge de 17 ans, de devenir animateur.rice auprès d'enfants âgés de 3 à 17 ans. À toi les jobs dans les accueils de loisirs, les colos et les accueils périscolaires !

Le BAFA, c'est aussi et surtout une expérience humaine unique

Organisée par Léo Lagrange Ouest : La Fédération Léo Lagrange est une association d'éducation populaire reconnue d'utilité publique spécialisée dans l'animation.

Inscriptions et Informations auprès de Marie-Catherine DETOC au 06.19.36.31.44 ou marie.detoc@vallonsdehautebretagne.fr

Plus d'infos sur les sites suivants : Léo Lagrange : <https://www.leolagrange.org/>

Ou sur le site www.bafa-bafd.org

Aide financière avec la Bourse Initiative Jeunes de Vallons de Haute Bretagne Communauté.



Le Service Info Jeunes : le meilleur allié des 12-30 ans

Le Service Info Jeunes (SIJ) est un lieu d'accueil, d'écoute et de conseils pour tous les jeunes de 12 à 30 ans du territoire.

Ce service de Vallons de Haute Bretagne Communauté permet un égal accès à l'information pour tous les jeunes du territoire en matière de formation, de logement, d'orientation professionnelle, de jobs, de bourses, de mobilité internationale, etc.

Disponibles du lundi au samedi, les informateurs jeunesse accueillent les jeunes au sein des trois antennes du SIJ :

Val d'Anast : Chorus, 7 rue du Querpon - 06 24 28 89 22. Permanences le vendredi de 14h à 18h30, le samedi de 10h à 12h30 et de 14h30 à 17h30*

Guipry-Messac : Espace Alexis-Moison-MJC, 52 avenue du Port – 06 24 28 89 22
Permanences le mercredi de 14h à 18h30*

Guichen : Réso, 26 rue du Cdt. Charcot - 02 99 52 08 91 / 06 88 01 15 59

Permanences le lundi de 14h à 16h, le mercredi de 10h à 12h30 et de 14h à 18h30, le vendredi de 14h à 18h30* Ils peuvent également se déplacer, sur demande, dans d'autres communes du territoire.

Contactez le SIJ : pjj@vallonsdehautebretagne.fr Suivre le SIJ sur Facebook et Instagram : [sij.vhbc](https://www.facebook.com/sij.vhbc) Sur Internet : www.vallons-de-haute-bretagne-communaute.fr/les-points-info-jeunesse/



* Pendant la période de confinement, les horaires peuvent changer. N'hésitez pas à contacter le SIJ pour prendre rendez-vous.

Les projets continuent au Collège Ste-Marie de Val d'Anast



La rentrée s'est très bien passée au Collège Ste-Marie pour les 201 élèves de la 6^{ème} à la 3^{ème}. Comme dans beaucoup d'établissements, l'équipe du collège Sainte-Marie a été obligée de revoir ses projets à la baisse en cette année particulière et plusieurs sorties et séjours ne pourront avoir lieu du fait du contexte sanitaire. Cela n'empêche pas de continuer à faire des propositions aux élèves dans le cadre de la formation globale de la personne. En plus de la section sportive handball qui se poursuit de la 6^{ème} à la 3^{ème}, des activités sont proposées sur le temps du midi : un atelier théâtre, un club éco-délégués, un atelier chorale, de l'AS (association sportive) tennis de table et football, ... Et depuis peu, un atelier « agora » s'est mis en place sur cette même pause méridienne pour les 3^{èmes}, afin d'échanger sur l'actualité et les préoccupations du moment. Les deux classes de 5^{ème} travaillent également en lien avec la fondation Tara Océan sur la pollution des océans dans le cadre de l'opération « Graines de reporters scientifiques ». Les plus grands vivent aussi des échanges avec des Colombiens, dans le cadre de l'apprentissage de l'espagnol. D'ici la fin de l'année, en fonction de l'évolution du contexte sanitaire, des sorties ou des interventions sur place pourront continuer de compléter les enseignements réalisés en classe. Cette année se poursuit aussi le rituel « Silence on lit ». Ainsi, chaque jour un quart d'heure de lecture est vécu par tous, de la 6^{ème} à la 4^{ème}. Plusieurs élèves redécouvrent le plaisir de lire et prennent de ce fait plus facilement le réflexe de se plonger dans un livre à la fin d'une évaluation par exemple. Un véritable bénéfice culturel et aussi un retour au calme et à un climat propice aux apprentissages apprécié de tous. Cette année va aussi être marquée par un gros projet immobilier ; en effet, des bâtiments préfabriqués vieillissants vont disparaître dès les vacances de Noël pour laisser place à de nouveaux bâtiments comportant de nouvelles classes, une nouvelle permanence et un nouveau CDI. « En plus de l'accueil humain personnalisé auquel nous sommes attachés, nous aurons des conditions matérielles vraiment intéressantes pour accueillir chaque collégien » souligne M. GIBOIRE, Directeur du Collège.

Les portes ouvertes du collège sont prévues le SAMEDI 6 FEVRIER au matin. Un temps de présentation ouvert à toutes les familles de CM2 qui le souhaitent est aussi prévu jeudi 28 janvier à 18h à l'école Notre-Dame-de-Lorette à Comblessac et lundi 1^{er} février à 18h à l'école Sainte-Marie à Val d'Anast. Du fait du contexte, vous êtes invités à consulter le site du collège juste avant pour vérifier le maintien de ces dates et leur forme exacte. Pour tout renseignement ou toute demande d'inscription (à partir du 25 janvier 2021), n'hésitez pas à appeler au 02.99.34.93.83.

Le collège public du Querpon, à Maure de Bretagne, est un collège à taille humaine, un peu plus de 400 élèves venus de 17 écoles différentes, accompagnés par des équipes investies et professionnelles qui connaissent chaque enfant.

Le plan de rénovation de notre bâti débute en janvier 2021.

Notre protocole sanitaire a permis d'accueillir, dès le 18 mai, toutes les classes en même temps. 80 % des élèves ont répondu présents à leurs professeurs qui ont, pendant le confinement, suivi le travail de chacun. Dans le strict respect des consignes sanitaires, nous avons maintenu la remise du diplôme du DNB, les conseils de classe et les rencontres entre parents et professeurs.



Cours de mathématiques en classe de 6ème.

Querpon et parcours de réussite :

Notre bel objectif commun : permettre à chaque élève, à son rythme et à sa mesure, d'aller le plus loin possible. Les résultats du DNB (93 % de réussite dont 86% de mentions) et ceux du taux de passage en 2nde (93% sur le vœu 1) témoignent de la qualité de l'accompagnement pédagogique et éducatif, dans une démarche d'éducation à la citoyenneté, à l'effort, à la persévérance. Le suivi des enfants, à besoins particuliers, s'inscrit dans cette démarche collective volontariste.

Au Querpon, il fait bon vivre et travailler :

- Les Olympiades du Querpon : tout au long de l'année, elles génèrent une dynamique positive au sein des classes (25 élèves en moyenne), créent un sentiment d'appartenance et valorisent chaque élève :
- Le midi, différents ateliers sur la méridienne : Association Sportive, échecs, backgammon, réparation cycles, puzzles, chorale, théâtre, jeux de société, potager, recyclerie, culture bretonne, escape game virtuels, créations numériques, lecture...
- Des repas appréciés, cuisinés sur place : c'est local et de saison (Prix du repas : 3,10 €).
- Un équipement numérique haut de gamme : 40 ordinateurs portables hybrides, 20 tablettes. Toutes les salles sont équipées d'un ordinateur fixe et d'un vidéoprojecteur (dotations CD35) + des équipements pédagogiques renouvelés (collections de dictionnaires, télescope, imprimante 3D cette année)
- Des projets pédagogiques structurants : journée d'intégration pour les 6^{ème}, séjour nautique pour les 5^{ème}, séjour en Europe pour les 3^{ème}, participation à de nombreux prix littéraires, énigmatique Logiquerpon...
- Des projets pédagogiques innovants : « adopter » un espace et l'observer (**Aire Terrestre Educative**) pour une classe de 3^{ème}, concevoir et fabriquer un objet pour améliorer le quotidien d'une personne en situation de handicap (**My Human Kit**) pour des élèves volontaires de 4^{ème}, conception et fabrication d'un mur végétal...
- Un CDI rayonnant
- Des relations actives avec les écoles et les lycées de secteur (Guer, Redon, Bruz, Bain de Bretagne), et avec tous les partenaires du territoire

Portes Ouvertes : COVID oblige, nous informerons les écoles, dans lesquelles nous nous déplaçons en janvier, des possibilités de visite du collège.

Une nouvelle entreprise au 5 rue de la Mairie.

Créée en 1995, BFI2 historiquement basé à Pontivy, fournit aux professionnels des équipements informatiques et d'impression, de téléphonie, et des réseaux via des liens internet haut débit, en fonction des disponibilités, fixes et mobiles.

BFI2 est reconnu dans des domaines spécifiques, juridiques ou de santé notamment, des PME, PMI en mono ou multisites, pour ses capacités d'audit, d'orchestration en amont des actions à menées pour répondre aux besoins des entreprises.

Bénéficiant de collaborateurs certifiés experts dans l'ensemble des domaines de l'IT, BFI2 sécurise et apporte les sauvegardes nécessaires aux entreprises. Notre développement sur le département, imposait une nouvelle agence.

Le choix de la Chapelle Bouëxic s'est fait naturellement car deux salariés y résident. La proximité, l'optimisation des déplacements et des données, le confort de vie, le bien-être au travail sont des valeurs que nous prônons tant en interne qu'auprès de nos clients, demandeurs de systèmes opérationnels vertueux, sur le long terme. Nous sommes à leur disposition et force de proposition dans le cadre de la mutation et la mutualisation des réseaux, et des évolutions constantes de l'IT. Nous sommes simplement au service des professionnels sur l'ensemble de la Bretagne.



bfi2
Informatique Impression Télécom
AU SERVICE DES PROFESSIONNELS



Galettes et Crêpes



En complément de la possibilité « Pizza » du Mercredi soir près de la boulangerie, une nouvelle activité est mise à votre disposition :

La vente de galettes et de crêpes garnies ou non, à emporter.

Chaque mardi, à partir de 15h, Didier vous y donne rendez-vous. Il propose également bonbons et friandises.

Médiathèque de La Chapelle-Bouëxic : aidez nous à lui trouver un nom .

Le 31 octobre dernier, la Commission Bibliothèque s'est réunie pour la première fois. Composée d'élus, de Charlotte Marcadé, Bibliothécaire et de Linda Le Lay, en charge du Cyberespace, de bénévoles et de lecteurs, cette commission est chargée d'accompagner la transition qui va permettre à la bibliothèque de devenir médiathèque.

Ainsi, un réaménagement de l'espace est prévu, grâce à la mise à disposition par la Commune de la salle au rez-de-chaussée (utilisée jusqu'à présent en tant que salle de réunion).

La bibliothèque devenant Médiathèque, il a été décidé de lui donner un nom. Nous avons pour projet de choisir celui d'une écrivaine, bretonne, mais le choix reste ouvert.

A vos plumes, vos propositions sont les bienvenues. Rendez-vous à la bibliothèque ou par mail bmlachapellebouexic@gmail.com.

Nous reviendrons vers vous dans le prochain Echo Chapellois afin de vous proposer de choisir parmi les suggestions qui nous auront été faites.

Bibliothèque : Nouveau service .



La bibliothèque vous propose un nouveau service depuis le 3 décembre :

Réservez un document disponible dans une autre bibliothèque du réseau et venez le récupérer dans votre bibliothèque ! Une navette se charge de l'amener jusqu'à vous puis de le ramener dans sa bibliothèque d'origine.

Bibliothèque : Réouverture des portes !

Votre bibliothèque a rouvert ses portes !
Venez découvrir nos nouveautés et nos sélections.

Mardi 16h à 18h
Mercredi : 10h à 12h / 16h à 18h
Jeudi : 16h à 18h
Vendredi : 16h à 18h
Samedi : 10h30 à 12h30

Port du masque obligatoire (+ 11 ans)
Lavage des mains à l'entrée.
3 personnes maximum (familles exceptées).



Amicale Laïque

L'amicale laïque de la Chapelle Bouexic vous envoie ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Tout comme les festivités de Noël à l'école, cette année sera différente. Nous sommes contraints de reporter les manifestations de ce début d'année. Nous retrouverons avec joie, la troupe de théâtre en 2022.

La benne PAPREC n'étant plus d'actualité, les chapellois et chapelloises sont invités à déposer les papiers, journaux et prospectus dans le container de la salle des fêtes.

L'amicale laïque souhaite adapter ses actions pour permettre à l'école de continuer son développement et à nos enfants de profiter des années à venir, de sorties et activités culturelles. Nous vous tiendrons au courant par le biais de l'écho chapellois, et de Panneau Pocket.

Continuons de prendre soin de tous, de nos enfants et de nos proches.

Michaël, Pascale, Anne et Sophie
Le Bureau de l'amicale

8 Mai - 11 Novembre - 5 Décembre.

Autant de dates souvenirs qui marquent notre histoire et donc notre présent. Cette année, ces cérémonies qui regroupent les membres des associations d'Anciens Combattants, des enfants et leurs parents, des citoyens en général, ont été célébrées en petits groupes, COVID oblige. Le rappeler dans cet Echo Chapellois n'est pas anodin. N'oublions pas ceux qui ont donné leur vie pour la cause nationale.

N'oublions pas qu'aujourd'hui, nos soldats qui sont engagés sur différents fronts afin de préserver, à long terme, nos libertés. La COVID n'a pas confiné les guerres !

A l'occasion de la commémoration du 11 Novembre 2020, dix huit enfants habituellement pris en charge par Anita sur du temps périscolaire, ont réalisé des dessins de fleurs pour célébrer la paix et encourager le devoir de mémoire.





**France
services**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Un nouveau service de proximité pour aider les administrés dans leurs démarches administratives

France Services, porté par Vallons de Haute Bretagne Communauté, ouvre ses portes début 2021 près de chez vous.

Ce nouveau service vise à réduire les inégalités d'accès aux services en proposant, sur tout le territoire, une offre de proximité et de qualité à l'attention de tous les usagers concernant les demandes et démarches administratives.

Accompagnés par des agents formés par les opérateurs partenaires pour délivrer des services en leur nom, les usagers sont renseignés et accompagnés dans plusieurs types de démarches : aides et prestations sociales, impôts, emploi, insertion, retraite, justice et prévention santé notamment.

Pour rendre leur déplacement efficace, les usagers doivent penser à apporter les documents liés à leur demande et se munir de leurs identifiants et mots de passe.

Lieux et horaires d'ouverture

Réso -

26 rue du Commandant Charcot -
35580 Guichen Tel 02 99 57 00 09
fs.guichen@vallonsdehautebretagne.fr

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h45 - 12h30	9h00 - 12h30	8h45 - 12h30	8h45 - 12h30	9h00 - 12h30
13h30- 18h00		13h30 - 16h30		

Chorus

7 rue du Querpon – Maure de Bretagne -
35330 Val d'Anast
02 99 92 46 99
fs.chorus@vallonsdehautebretagne.fr

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
9h00 - 12h30	9h00 - 12h30	9h00 - 12h30	9h00 - 12h30	
	13h30- 18h00	13h30- 17h00		13h30- 16h30

Antenne à l'Espace Alexis Moison
52 avenue du Port – 35480 Guipry-Messac
02 23 30 60 54

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
	9h00 - 12h30	9h00 - 12h30	9h00 - 12h30	9h00 - 12h30
	14h00- 16h30		14h00- 16h30	14h00- 16h30

ZOOM SUR LES PRINCIPALES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 12 octobre 2020

Ce compte-rendu a été synthétisé. Retrouvez l'intégralité des comptes-rendus du Conseil Municipal sur le site www.lachapellebouexic.fr. Ils sont également affichés sous le porche de la mairie.

• **Intervention de Mr Léandre BOISNEAULT – Directeur de la mission Enfance : présentation de l'animation jeunesse communautaire délocalisée.**

Monsieur Léandre BOISNEAULT – Directeur de la Mission Enfance – présente son rôle dans le cadre de l'animation jeunesse communautaire délocalisée.

Léo Lagrange Ouest a été désigné par Vallons de Haute Bretagne Communauté pour animer ce nouveau dispositif d'« animation jeunesse communautaire délocalisée ». Ce dispositif, à destination des jeunes du territoire entre 11 et 25 ans, a pour objectif de proposer des animations de loisirs de découvertes culturelles et sportives.

L'animatrice en charge de ce dispositif se déplace sur les huit communes du territoire ciblées afin d'aller à la rencontre des jeunes pour leur proposer de participer et d'initier la mise en place de projets collectifs.

Ce nouveau dispositif favorisera la mutualisation et les partenariats entre les espaces jeunes.

Pour les vacances scolaires, un programme d'activité sera proposé pour chaque période.

Une fiche d'inscription (disponible sur le site internet www.vallons-de-haute-bretagne-communauté.fr ou auprès de l'animatrice avec participation annuelle de 2 € est demandée.

• **Aménagement de la rue du Plat-d'Or : décision relative à la maîtrise-d'œuvre**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal du 3 Mars 2014 relative à l'étude d'aménagement de la voirie R.D. n° 776 y compris le secteur boulangerie et décidant de retenir la proposition de l'Atelier BOUVIER ENVIRONNEMENT domicilié 12, allée de la Grande Egalonne – 35740 PACE pour un montant total de 48 125,00 € HT soit 57 750,00 € TTC.

Monsieur le Maire précise que la tranche ferme est finalisée et qu'un montant d'honoraires de 24 205,00 € HT soit 29 046,00 € TTC a été réglé au Cabinet BOUVIER ENVIRONNEMENT.

Dans le cadre de la poursuite de l'étude inhérente à l'aménagement de la rue du Plat d'Or, sachant que l'étude d'aménagement de la rue de Rennes ne serait pas réalisée actuellement, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer au sujet de la poursuite de cette étude, par voie d'avenant auprès de l'Atelier BOUVIER ENVIRONNEMENT ou dans le cadre d'une consultation selon la procédure adaptée.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer à ce sujet.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- Décide de solliciter l'Atelier BOUVIER ENVIRONNEMENT domicilié 12, allée de la Grande Egalonne – 35740 PACE dans le cadre d'un avenant.

• **Eco-quartier du Pont-es-Frères : vente du lot n°8.**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande d'acquisition du lot n°8 d'une superficie de 293m² situé dans le lotissement communal –Eco-quartier du Pont- es- Frères.

Monsieur le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal du 7 juin 2016 arrêtant le prix de vente à 87 € TTC et fixant le prix de vente des différents lots.

Monsieur le Maire propose donc de vendre le lot n°8 d'une superficie de 293 m² au prix de 25 491 Euros conformément aux tarifs arrêtés.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer à ce sujet.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- Décide la vente du lot n°8 de l'Eco-Quartier du Pont-es- Frères d'une superficie de 293m² au prix de 25 491 Euros TTC.
- Charge Maître Armel BOUTHEMY, Notaire, 33, rue de Guer à VAL D-ANAST de la rédaction de l'acte.
- Donne tous pouvoirs à Mr Le Maire ou l'Adjoint délégué pour la signature de l'acte.

• **Passage nord du cimetière : cession gratuite de la part des consorts GUILLEMOT.**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier en date du 30 Septembre 2020 émanant de Mme GUILLEMOT Marina domiciliée 3, bis rue du Vieux – Bourg et de Mr GUILLEMOT David domicilié 8, rue Colette BESSON – 35550 PIPRIAC propriétaires du terrain sis 10, rue de Villeneuve – 35330 LA CHAPELLE-BOUEXIC et proposant de céder à titre gratuit à la Commune une partie sud de la parcelle cadastrée section ZR n° 102 d'une superficie de 90 ca située parallèlement au cimetière, c'est-à-dire actuellement entre la haie de sapin appartenant aux consorts GUILLEMOT et le cimetière conformément au plan ci-joint.

Monsieur le Maire propose d'accepter cette cession gratuite et de prendre en charge les frais de notaire.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- Accepte la cession gratuite de la partie de la parcelle désignée ci-dessus d'une superficie de 90 m².

• **Prospective en matière d'urbanisme**

Monsieur le Maire précise que globalement il existe au titre de l'agglomération 3 grandes zones constructibles :

- Zone 1 AUB
- Zone 2 AUB
- Zone du Plat d'Or.

Monsieur le Maire précise que consécutivement à la commission d'urbanisme du 28 septembre 2020, il est apparu qu'afin de permettre le développement urbanistique de l'agglomération mais aussi de permettre une stabilité au niveau des effectifs de l'école, il serait souhaitable de procéder à l'urbanisation de la zone 1 AUB et de prendre contact avec les propriétaires des terrains concernés afin qu'ils précisent leurs projets et leurs échéances.

Il est donc proposé de poursuivre cette démarche et d'effectuer un bilan lors d'un prochain Conseil Municipal.

• **Mise en place d'une zone de préemption sur le site forestier Bois Chapelle à LA CHAPELLE-BOUEXIC**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les termes du mail de Monsieur le Responsable du Service Patrimoine Naturel du Département d'Ille et Vilaine en date du 7 Novembre 2018 concernant la démarche à suivre pour la mise en place d'une zone de préemption sur le site forestier Bois Chapelle à LA CHAPELLE-BOUEXIC à savoir la prise d'une délibération sur le périmètre souhaité et sollicitant l'intervention du Département pour qu'il mette en place pour le compte de la Commune cette zone de préemption environnementale, cette délibération devant bien préciser les enjeux visés par la Commune, cette démarche devant être en phase avec la politique « Espaces Naturels Sensibles » du Département (en faveur de la préservation de la biodiversité et des paysages et la sensibilisation du public). A réception de la délibération, c'est la commission permanente du Département qui devra alors délibérer sur la mise en place effective de la zone de préemption environnementale sollicitée.

Monsieur le Maire précise que la zone concerne une partie du bois appartenant à Monsieur de MENOUE et représente une surface de 45 ha correspondant à un périmètre délimité, d'une part, par l'étang de la Guée, d'autre part, par la rue de Rennes et enfin par la voie communale n° 4 dite du mariage.

Monsieur le Maire précise également que la politique du Département d'Ille et Vilaine stipule que chaque brétilien doit être à moins de 20 minutes d'un espace naturel.

Monsieur le Maire spécifie d'autre part que cet espace revêt un caractère d'intérêt général, du fait des possibilités de développement de soutien de randonnée ouverts au public dans cet espace, d'autre part, cette partie de bois correspond parfaitement à la politique inhérente aux espaces naturels du Département, à savoir la préservation de la biodiversité et des paysages particulièrement remarquables : proximité de l'étang de la Guée, site vallonné parsemé de petits étangs à l'intérieur avec une faune et une flore à préserver, des actions de sensibilisation du public pourraient être mise en place, voir également auprès des élèves des écoles locales et environnantes (primaires, collèges et lycées de proximité).

Après en avoir délibéré, et procédé au vote à main-levée, les résultats ont été les suivants : - Nombre de votants : 12 - Pouvoirs : 3 - Pour : 12 dont 2 pouvoirs - Contre : 0 - Abstention : 3 dont 1 pouvoir

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à la majorité des membres :

- Confirme le périmètre souhaité désigné ci-dessus.
- Sollicite l'intervention du Département pour qu'il mette en place pour le compte de la Commune cette zone de pré-emption environnementale au vu des motifs énumérés ci-dessus ; cette démarche étant en parfaite adéquation avec la politique ENS (Espaces Naturels Sensibles du Département) en faveur de la préservation de la biodiversité et des paysages et la sensibilisation du public.
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée pour signer tous documents inhérents à ce dossier.

Eolien

Monsieur le Maire spécifie que cette question est importante puisqu'elle aborde la thématique de l'indépendance énergétique. Monsieur le Maire propose de contacter la communauté de communes : (VHBC), afin d'organiser un débat contradictoire, avec un organisme indépendant, d'appréhender les avantages et les inconvénients de la mise en place de parcs éoliens. Enfin, Monsieur le Maire précise qu'aucun projet ne sera validé sans l'accord du Conseil Municipal.

Assainissement : étude des tarifs de la redevance : Année 2021

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les tarifs assainissement collectif étaient fixés comme suit pour l'année 2020 :

- Part fixe : 99,09 €
- Part proportionnelle : 0,62 € le m³

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer au sujet de la détermination des tarifs assainissement collectif pour l'année 2021 et propose de maintenir les tarifs ci-dessus.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- Décide de maintenir les tarifs pour l'année 2021 comme suit :

Part fixe : 99,09 €

Part proportionnelle : 0,62 € le m³

Vote des subventions : Année 2020

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commission Vie Associative s'est réunie le 5 Octobre 2020 à 18h00 afin d'étudier le dossier subvention.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer au sujet du vote des subventions pour l'année 2020

Associations Communales		
ACCA - LA CHAPELLE-BOUËXIC	180 €	
au titre de la lutte contre les nuisibles	300 €	
Amicale Laïque	180 €	
Amicale Laïque : activités scolaires	3876 €	19 € x 204 élèves
Anciens combattants	180 €	
Club cyclotourisme	650 € + 180 €	
Club de football	180 €	
Club de football (Aide au championnat pour 3 équipes)	400 €	
Club gymnastique féminine : La Dynamique	180 €	
Gym enfants	180 €	
Zumba	180 €	
Ecole de VTT	1 823 €	
Club du 3° Age	180 €	
Les Flèches Chapelloises (Club VTT)	180 €	
Comité des Fêtes (animation communale)	3 500 €	
Comité des Fêtes	180 €	
Famille Rurale : Travaux Manuels	180 €	
Famille Rurale : Yoga	180 €	
Bouexic animation	1 500 €	

	Associations Cantonales		
	Amicale Sapeurs Pompiers Maure	110 €	
	Association FNATH	45 €	
	Collèges Canton		
	Collège du Querpon	0 €	
	Ecole Ste Marie	0 €	
	Collège Ste Marie	0 €	
	Autres		
	Association de soins palliatifs – Bain de Bretagne	100 €	
	Secours catholique Maure	100 €	
	IME Les Ajoncs d'Or – MONTFORT	38 €	
	Rêves de Clown	100 €	
	Maure Badminton Club	250 €	
	TOTAL GLOBAL	15 132,00 €	

Le Conseil Municipal, à l'unanimité : Vote les subventions désignées ci-dessus.

• **Modification du temps de travail : Mme MARCADE Charlotte : adjoint territorial du patrimoine : passage de 24/35ème à 25,5/35ème**

Monsieur le Maire précise qu'il y aurait lieu de modifier le temps de travail de Mme MARCADE Charlotte. Monsieur le Maire propose de porter le temps de travail de Mme MARCADE Charlotte – Adjoint territorial du patrimoine de 24/35^{ème} à 25,5/35^{ème}.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer à ce sujet.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Décide de porter le temps de travail de Mme MARCADE Charlotte de 24/35^{ème} à 25,5/35^{ème} en tant qu'adjoint territorial du patrimoine.

• **Avenant : CDD de Mme GUILLERY Noémie : augmentation du temps de travail**

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 31 Août 2020 décidant de créer un poste d'adjoint technique non permanent et d'embaucher Mme GUILLERY Noémie du 31 Août 2020 au 2 Juillet 2021 à hauteur de 6/35^{ème} afin d'assurer le service au restaurant scolaire et la surveillance de la cour de l'école le midi. Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal, qu'il y aurait lieu de proposer une nouvelle mission à Mme GUILLERY Noémie à savoir l'entretien et le ménage à la salle multi-sport. Dans ce cadre Monsieur le Maire spécifie qu'il serait judicieux de porter le temps de travail de Mme GUILLERY Noémie de 6/35^{ème} à 8/35^{ème}.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer à ce sujet.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- Décide de porter le temps de travail de Mme GUILLERY Noémie, adjoint technique territorial non permanent, de 6/35^{ème} à 8/35^{ème} à compter du 12 Octobre 2020.

• **Répartition 2020 du produit des amendes de police relative à la circulation routière**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du 3 septembre 2020 de Mme la Préfète d'Ille-et-Vilaine spécifiant qu'au cours de sa réunion du 31 août 2020, la commission permanente du Conseil Départemental a arrêté une liste des communes de moins de 10 000 habitants susceptibles de prétendre à ces répartitions ainsi que le montant leur revenant. A ce titre, la commune de LA CHAPELLE-BOUEXIC peut bénéficier d'une subvention s'élevant à la somme de 1 120,00 €. L'attribution de cette subvention relative aux travaux d'aménagement de radars pédagogiques dans le cadre du produit des amendes de police 2019 relatives à la circulation routière est subordonnée à la transmission aux services de la Préfecture au plus tard le 15 octobre 2020 d'une délibération du Conseil Municipal portant, d'une part, approbation de ces financements, et d'autre part, l'engagement d'exécuter les travaux subventionnés dans les plus brefs délais.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer à ce sujet.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents : Approuve le financement décrit ci-dessus.

• **Projet culturel « La Vigne ».**

Mr Fabrice GUÉHO – conseiller municipal délégué à l'aménagement, au développement durable et aux espaces verts présente au Conseil Municipal le compte-rendu de la dernière réunion s'étant déroulée sur le site de « La Vigne » en présence d'habitants souhaitant participer à la réflexion concernant l'aménagement de l'espace de la Vigne.

Différentes thématiques sont abordées concernant : l'aspect environnemental, l'aspect culturel, l'aspect technique. Différentes idées sont émises, avec en synthèse l'objectif de conserver les espaces verts et de ne pas minéraliser cet espace.

Sur l'aspect environnemental différentes idées relatives à la végétalisation de cet espace sont émises. (plantations d'arbres fruitiers, création de jardins partagés, plantation de plantes mellifères, promenades libres etc ...)

Sur le plan culturel, différentes idées sont également émises : expositions photo, concerts, intervention d'artistes, - exposition de sculptures.

De nouvelles réunions seront organisées afin d'approfondir la réflexion et d'avancer dans ce projet.

• **Plantation d'arbres fruitiers.**

Afin d'aménager l'espace du calvaire, Monsieur le Maire propose de procéder à la plantation de fruitiers de variétés anciennes : 4 pommiers ½ tige, 4 pruniers, 2 néfliers, 1 châtaignier pour un budget de 515 Euros. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer à ce sujet. Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents : Décide de retenir la proposition désignée ci-dessus.

• **Aménagement du sous-sol de la salle-polyvalente.**

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal qu'une étude technique est en cours afin d'aménager le sous-sol de la salle-polyvalente. Des précisions seront apportées lors du prochain conseil municipal après réalisation de plans.

• **Déplacement du bac à verres**

Pour des raisons pratiques afin d'éviter les nuisances sonores, Monsieur le Maire propose de changer l'implantation du bac à verres situé place du stade actuellement et propose de l'installer sur le délaissé de voirie appartenant au Département d'Ille et Vilaine en bordure de la RD n° 776 en face du terrain appartenant à la Communauté de Communes. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer à ce sujet.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Emet un avis favorable à la proposition désignée ci-dessus tout en sollicitant l'avis du SMICTOM au préalable.

• **Demande – vente de galettes : Mr LE GUERINEL.**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande d'autorisation de la part de Mr LE GUERINEL afin de pouvoir vendre des galettes. Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents : - Emet un avis favorable à la proposition désignée ci-dessus.

• **Convention atelier de travail postural pour le mouvement dansé : réveil corporel**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la proposition de convention relative à l'atelier de travail postural : « réveil corporel » émise par Mme COUASNON Laëtitia domiciliée 10, le Mariage 35330 LA CHAPELLE-BOUEXIC : 28 à 30 séances d'une durée de 1H15 au tarif de 75 euros par séance.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer à ce sujet, sachant que dans le cadre de l'animation Bouexic Accueil une subvention de 800 euros est versée par le Département.

Après en avoir délibéré et procédé au vote à main-levée, les résultats du vote ont été les suivants :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents : Approuve la proposition de devis désignée ci-dessus.

Réunion du 16 Novembre 2020

Intervention adjudant EDET : télésurveillance

Monsieur l'Adjudant EDET – responsable secteur sud du Département concernant la vidéo – protection fait part au Conseil Municipal des différentes modalités de mise en place de la télésurveillance dans une commune afin d'avoir connaissance des modes opératoires de la délinquance et de pouvoir employer les moyens nécessaires pour pouvoir endiguer les méfaits et d'évaluer la vulnérabilité des communes en matière de délinquance et de détecter les « points sensibles ».

Une évaluation sera faite afin que le Conseil Municipal puisse disposer des informations nécessaires à la prise de décision en matière de télésurveillance.

Taxe d'aménagement : règle générale

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la note à destination des Maires réalisée par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer – Le Morgat – 12, rue Maurice Fabre – CS 23167 – 35031 RENNES Cedex inhérente aux modalités de mise en place de la taxe d'aménagement.

Monsieur le Maire rappelle également que toute délibération concernant l'application de la taxe d'aménagement est à prendre avant le 30 Novembre 2020. Monsieur le Maire rappelle, d'autre part, les termes des précédentes délibérations du Conseil Municipal inhérentes à la taxe d'aménagement.

Au vu des textes en vigueur, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer au sujet des modalités d'instauration de la taxe d'aménagement sur l'ensemble du territoire communal et propose d'instaurer le taux de 3 % sur les secteurs ayant fait l'objet des délibérations de ce jour.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer à ce sujet.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- Décide d'instaurer la taxe d'aménagement sur le territoire communal dans les conditions désignées ci-dessus.
- La présente délibération est valable pour une durée de 3 ans (soit jusqu'au 31 Décembre 2023). Toutefois le taux fixé ci-dessus pourra être modifié tous les ans.

Eco-quartier du Pont-es-Frères : vente du lot n°3

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande d'acquisition du lot n°3 d'une superficie de 300 m² situé dans le lotissement communal Eco-quartier du Pont-es-Frères. Monsieur le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal du 7 Juin 2016 arrêtant le prix de vente à 87 € TTC et fixant le prix de vente des différents lots.

Monsieur le Maire précise également qu'une servitude d'assainissement obère ce lot sur une superficie de 78 m² et qu'en conséquence cette partie de terrain ne peut être construite.

Monsieur le Maire fait donc la proposition suivante :

- 222 m² x 87 € = 19 314 €
- 78 m² x 10 € = 780 €
- Total : 300 m² = 20 094 €

En conséquence, Monsieur le Maire propose de vendre le lot n°3 d'une superficie de 300 m² au prix de 20 094 €. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer à ce sujet.

Le Conseil Municipal à la majorité des membres présents :

- Décide la vente du lot n°3 de l'Eco-quartier du Pont-es-Frères d'une superficie de 300 m² au prix de 20 094 €.
- Charge Maître Armel BOUTHEMY, Notaire, 33 rue de Guer à VAL-D'ANAST de la rédaction de l'acte.
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué pour la signature de l'acte.

Délégation pouvoir de police.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier du 13 Octobre 2020 de Monsieur le Président de Vallons de Haute Bretagne Communauté spécifiant que le législateur a prévu un transfert automatique des pouvoirs de police spéciale au Président de l'EPCI sauf opposition des Maires. Monsieur le Maire propose de refuser le transfert des pouvoirs de police spéciale au Président de la Communauté de Communes. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer à ce sujet.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- Refuse le transfert des pouvoirs de police spéciale au Président de la Communauté de Communes : Vallons de Haute Bretagne Communauté.

• **Vallons de Haute Bretagne Communauté : Transfert de la compétence PLU (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier du 9 Octobre 2020 de Monsieur le Président de Vallons de Haute Bretagne Communauté informant que la loi ALUR organise un nouveau transfert de droit de la « compétence urbanisme aux inter-communalités ». En effet les inter-communalités qui n'auraient pas pris la compétence en matière de PLU deviendront compétentes de plein droit, le premier jour de l'année suivant l'élection du Président de la Communauté de Communes suite au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires, c'est à dire au 1^{er} Janvier 2021 sachant que depuis le législateur a reporté cette date au 30 Juin 2021.

La loi organise à nouveau une période durant laquelle un droit d'opposition pourra être exercé par les communes membres. En effet, si au moins 25 % des communes représentent au moins 20 % de la population s'y opposent, ce transfert n'aura pas lieu.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal de délibérer à ce sujet et propose de s'opposer au transfert de la compétence urbanisme et PLU à VHBC.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- Décide de s'opposer à la prise de compétence urbanisme et PLU par la Communauté de Communes : Vallons de Haute Bretagne Communauté.

Vallons de Haute Bretagne Communauté : Continuité écologique : délégué communal

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que dans le cadre du projet d'étude des continuités écologiques au niveau de l'ensemble des Communes de Vallons de Haute Bretagne Communauté, il y a lieu de désigner un délégué. Monsieur le Maire propose sa candidature. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer à ce sujet.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- Désigne Monsieur MORAZIN Roger en tant que délégué de la Commune de LA CHAPELLE-BOUEXIC dans le cadre du projet d'étude des continuités écologiques réalisée par l'EPCI : Vallons de Haute Bretagne Communauté.

• **Étude aménagement de la rue du Plat-d'Or : Cabinet de maîtrise d'oeuvre : ABE : avenant n°2**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal de 3 Mars 2014 relative à l'étude d'aménagement de la voirie R.D n°776 en agglomération et la délibération du Conseil Municipal du 12 Octobre 2020 décidant de solliciter l'Atelier BOUVIER ENVIRONNEMENT domicilié 12, allée de la Grande Egalonne – 35740 PACE dans le cadre d'un avenant inhérent à l'aménagement de la rue du Plat-d'Or. Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de l'avenant n°1 pour un montant de 47 475,00 euros HT soit 56 970, 00 euros TTC puis de l'avenant n°2 proposé par le cabinet ABE après négociations pour un montant de 46 190, 00 euros HT soit 55 320,00 euros TTC, soit une baisse de 1650,00 euros TTC correspondant à moins 2,90 %.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- Décide de retenir l'avenant n°2 proposé par l'Atelier BOUVIER ENVIRONNEMENT domicilié 12, allée de la Grande Egalonne – 35740 PACE dans le cadre de la poursuite de l'aménagement de la RD n°776 – secteur rue du Plat-d'Or, pour un montant de 46 100,00 euros HT soit 55 320,00 euros TTC.

- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué pour signer l'avenant désigné ci-dessus.

• **Plan Communal de Sauvegarde (PCS) : devis de mise à jour de PCS**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du devis proposé par le cabinet ECTI – Délégation départementale 35 – domicilié 3, rue de Clisson 35000 RENNES concernant la mise à jour du PCS (Plan Communal de Sauvegarde) pour un montant de 1 183,20 € TTC.

Les différentes phases de la mise à jour du PCS seront les suivantes :

- création d'un comité de pilotage avec un chef de projet
- recensement de tous les documents municipaux liés au PCS
- diagnostic des risques
- recensement des moyens communaux
- alerte et information des populations
- définition des objectifs
- rédaction d'un plan d'actions
- mise en cour du projet PCS

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer à ce sujet.

Après en avoir délibéré et procédé au vote à main-levée, les résultats ont été les suivants :

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- Décide de procéder à la mise à jour du PCS (Plan Communal de Sauvegarde) de la commune.
- Décide de retenir le devis proposé par le cabinet ECTI dans les conditions désignées ci-dessus.

• **Plan de restructuration végétalisation**

Monsieur Fabrice GUEHO, conseiller municipal délégué à l'aménagement, au développement durable et aux espaces verts présente au Conseil Municipal le plan de restructuration de la végétalisation. Cette restructuration ne concerne pas les projets participatifs prévus dans les 6 années à venir à savoir le projet de la Vigne et les abords de l'église ainsi que l'aménagement de la rue de Rennes.

Dans un premier temps, nous allons restructurer les massifs existants puis nous apporterons d'autres propositions de végétalisation. Cette restructuration suivra un plan de fleurissement respectant des critères techniques :

* Réduction sur l'avenir des jardinières (trop gourmandes en eau) (celles présentes sur la Rue de Rennes ainsi que celles en béton sur le début de la rue de La Mairie).

* Massifs constitués d'un mélange "arbustes et vivaces", pas d'annuelles ou très peu (pour éviter le gaspillage... Les annuelles : fleurs plantées au mois de mai et arrachées fin octobre et cela est reproduit chaque année !).

* Les arbustes et vivaces retenus seront des végétaux dit "couvre-sol" (hauteur maxi d'1 m) de façon à réduire la taille et le désherbage.

* Des végétaux économes en eau...

Les plans d'aménagement devront respecter ces critères pour :

- les 2 massifs nouvellement créés devant la mairie.
- le massif situé dans le virage à côté de la Bonne Franquette.
- le massif situé dans l'angle des rues de Villeneuve et de La Mairie.
- les 3 grandes jardinières en bois où je propose de les conserver tout en essayant d'enlever les Chênes verts déjà présents pour les replanter autour de la salle de Sport. Le Conseil Municipal valide le plan de restructuration et de végétalisation défini ci-dessus.

• **Aménagement du sous-sol de la salle-polyvalente**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'aménagement du sous-sol de la salle polyvalente suivant :

- local dédié aux services techniques pour stockage du matériel concernant le terrain des sports
- local pour les activités des personnes âgées
- salle de réunion

Monsieur le Maire précise qu'en fonction du coût estimatif des travaux il sera procédé à une consultation selon la procédure adaptée ou non.

• **Services techniques : appel à candidature**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la composition du personnel des services techniques :

- 1 responsable des services techniques : 35/35ème
- 1 adjoint technique : 35/35ème
- 1 deuxième adjoint technique : 28/35ème
- 1 troisième adjoint technique : 17,5/35ème

Monsieur le Maire précise qu'un des agents techniques est en arrêt maladie probablement pour une longue durée.

En conséquence, Monsieur le Maire précise qu'afin de renforcer l'équipe actuelle des services techniques, il serait judicieux de lancer un appel à candidature pour un poste d'adjoint technique à hauteur de 35/35ème.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer à ce sujet.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- Décide de lancer un appel à candidature pour un poste d'adjoint technique à hauteur de 35/35ème.

•

• **Demande de modification des statuts du SDE 35 (Syndicat Départemental d'Electricité d'Ille-et-vilaine)**

Il est décidé de surseoir à cette question

• **Bilan-échange VIGEOIS**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il existe un échange entre la commune de VIGEOIS (Corrèze) et la commune de LA CHAPELLE-BOUEXIC.

Monsieur le Maire précise que les échanges entre les 2 écoles et les clubs de football des 2 communes se poursuivent actuellement.

Monsieur le Maire spécifie que dans le cadre des liens d'amitié entre les 2 communes un échange est réalisé tous les 2 ans avec différentes manifestations organisées par les 2 communes.

Monsieur le Maire propose de poursuivre ces échanges avec les deux nouvelles équipes municipales.

• **Décoration Noël – Centre-Bourg**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la décoration de Noël sera mise en place le 1^{er} décembre 2020.

Informations

1°) Prescription de la révision générale du PLU de VAL D'ANAST : notification aux personnes publiques associées.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la prescription de la révision générale du PLU de VAL D'ANAST, la Commune de LA CHAPELLE-BOUEXIC a émis le souhait d'être associée aux réunions de révisions du PLU associant les personnes publiques. Mr CHAUDAGNE Michel – Adjoint à l'Urbanisme a été désigné pour représenter la Commune.

2°) Compte-rendu du Conseil d'Ecole

Mme LEBRET Louissette, adjointe aux affaires scolaires donne lecture du compte-rendu du Conseil d'Ecole s'étant réuni le lundi 9 Novembre 2020.


3°) Amende de police.

Monsieur le Maire spécifie que dans le cadre des subventions octroyées par l'Etat au titre des amendes de police, il serait souhaitable de solliciter une demande de participation au titre des travaux d'aménagement de la rue du Plat d'Or.

4°) Rapport Syndicat des Bruyères (Syndicat des Eaux)

Monsieur CHAUDAGNE Michel, délégué communal auprès du Syndicat des Bruyères remet aux élus le rapport annuel.

Recyclage



Il est possible de déposer vos cartouches d'encre usagées, vos piles et vos bouchons à l'agence postale.
Vous pouvez également y retirer vos sacs biodéchets.

Elle est ouverte du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et le samedi de 9h00 à 12h00.

HORAIRES ET PERMANENCES :

Mairie

Du lundi au vendredi de 8h45 à 12h15

Permanences les samedis suivants

De 9h30 à 12h00

9 et 23 Janvier

5 et 19 Février

Permanence des élus sur rendez-vous le samedi de 10h00 à 12h00.



37 Rue de la Mairie
☎ 02.99.92.01.15
www.lachapellebouexic.fr
✉ mairie.de.la.chapelle.bouexic@orange.fr

Agence Postale

Du lundi au vendredi de 9h à 12h30

Samedi de 9h à 12h00



12 Rue de la Mairie
☎ 02.99.92.01.10

Bibliothèque Municipale

Mardi, jeudi, vendredi de 16h00 à 18h00

Mercredi

De 10h00 à 12h00 et de 16h00 à 18h00

Samedi

de 10h30 à 12h30



19 Rue de la Mairie
☎ 02.99.92.05.71
✉ bmlachapellebouexic@gmail.com

Espace Multimédia

Sur rendez vous
Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi
De 9h00 à 12h00



19 Rue de la Mairie ☎ 02.99.92.05.71
✉ linda.lelay@vallonsdehautebretagne.com

Permanences Architecte Conseil sur rendez-vous.

A l'espace social Chorus

☎ 02.99.92.46.99

Mairie de Guichen

☎ 02.99.52.05.75



Permanences Député

Uniquement sur rendez-vous auprès de son collaborateur Nicolas Elleouet au 06.64.82.58.50 ou par mail Nicolas.Elleouet@clb-an.fr
Vendredi de 15h à 18h à Guichen



Vallons de Haute Bretagne Communauté

ZA les landes

12, rue Blaise Pascal - BP 88051
35580 GUICHEN

☎ 02 99 57 03 80

accueil@vallonsdehautebretagne.fr



Permanences Conciliateur de Justice

Uniquement sur rendez-vous
Mairie de Guichen ☎ 02.99.05.75.75
Chorus - Val d'Anast ☎ 02.99.92.46.99



Déchetterie

Hiver du 01/11 au 31/03 :

Lundi de 14h à 17h

Mercredi et vendredi de 14h à 17h -

Samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Été du 01/04 au 31/10 :

Lundi de 14h à 18h -

Mercredi et vendredi de 14h à 18h -

Samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h

Route de Maure à MERNEL

Se munir d'un masque. Prévoir ses outils.



Transports

Les dépliants concernant les nouveaux horaires des transports Illeloo en direction de Rennes sont disponibles à l'agence postale, à la mairie ou à la bibliothèque. Ils sont également affichés à l'abri de bus « Rue de Rennes ».

Directeur de la publication : Roger MORAZIN. Responsables éditoriaux : Roger MORAZIN, Jean-Yves BOUET, et la Commission Communication. Graphisme-Conception-Réalisation : Linda LE LAY.

Impression : Identic, rue de la carrière - 35514 CESSON SEVIGNE Cédex. Tirage : 620 Exemplaires.

Reproduction totale ou partielle interdite sans autorisation. Dépôt légal : Janvier 2021